

PROCES VERBAL
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE de VEZERE-MONEDIERES-MILLESOURCES
DU MARDI 26 FEVRIER 2019

Membres titulaires	14
Titulaires Présents	13
Pouvoirs	0
Suppléants avec vote	0
Nombre de votants	13
Date de convocation	15/02//2019

Le vingt-six février deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la salle de réunion du siège communautaire à Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

Titulaires présents avec vote: COIGNAC Gérard ; DEGUIN Didier, GERMAIN Guy, GUILLOU Michèle ; JENTY Philippe ; JOFFRE Jacques, LAURENT André, MARSALEIX Pierre, MOULU Josette, PETIT Christophe RUAL Bernard ; TAVERT Françoise, VIGROUX SARDENNE Josiane

Excusés: CHASSEING Daniel

Secrétaire : RUAL Bernard

CAF : convention territoriale et relais assistante maternelle

Le Président expose que les communes de Treignac et Chamberet ont pris contact avec la CAF. Suite à son rendez-vous avec Mme RUFF, Directrice, et M DELPOURAUX, Président de la CAF, plusieurs points ont été abordés :

1)  **Un point de surveillance doit être établi.** En effet, le ratio nombre de places d'accueil/nombre d'enfants <3 ans est inférieur à la moyenne du département : 12 assistantes maternelles recensées par la CAF sur le territoire de la Communauté de Communes dont 2 ayant cessé leur activité fin 2018.

2) **La participation au Schéma Départemental Service aux Familles** avec une Convention Territoriale Globale (CTG), afin d'adapter le schéma départemental à l'échelle de l'EPCI, voire du PETR et de reprendre les contrats Enfance Jeunesse des communes (sorties communes, harmonisation des actions).

Les objectifs de ce schéma départemental sont :

- Etablir un état des lieux
- Petite enfance (0-3ans)
- Enfance jeunesse [3-11ans[et [11-18 ans[
- Animation vie sociale
- Parentalité (être avec son enfant)

3) **Relais Assistantes Maternelles (RAM)** : il n'y en a pas sur le Territoire. Pour 12 assistantes maternelles, cela ouvre droit 0,2 ETP pour du personnel qualifié de type éducateur(rice) jeunes enfants, financé à 80% par la CAF (le financement de la formation est possible).

Le RAM a pour objectifs de :

- Renseigner les familles (places libres, liste des assistantes maternelles...)
 - Aider les professionnelles (formations)
 - Offrir un lieu de rencontre pour les assistantes maternelles (temps de rencontre et d'échanges de pratiques, rompre l'isolement dû à la profession exercée essentiellement au domicile des professionnelles).
- Une mutualisation est possible avec les communautés de communes Haute Corrèze Communauté et Pays d'Uzerche.

M. Coignac indique que la commune de Treignac a rencontré la CAF sur la problématique spécifique des assistantes maternelles et d'un éventuel Relais d'Assistants Maternelles (RAM) sur ce territoire. La CAF est prête à financer 0.5 ETP (Equivalent Temps Plein), alors qu'il avait été précisé 0,2 à Monsieur JENTY, si le projet est porté par l'intercommunalité et que la personne recrutée a les qualifications d'un « Educateur Jeunes Enfants » (EJE), ce qui est très difficile à trouver.

Une mutualisation de cette personne serait possible avec l'ALSH de Treignac à partir de septembre 2019 pour compléter le temps de travail et arriver à 1 ETP.

Il rappelle les contraintes qui pèsent sur les assistantes maternelles entre l'obtention de l'agrément et les travaux que cela peut représenter dans l'aménagement intérieur et extérieur des lieux d'accueil.

Mme Taverl informe que la commune de Chamberet a également rencontré la CAF en 2018 sur cette problématique de relais d'assistantes maternelles et précise que la qualification de « puéricultrice » est également possible.

Elle confirme les mêmes éléments exposés par M. Coignac et élargi la question à la politique de la communauté sur l'accueil des familles, rappelant que la CAF exige désormais que les « contrats enfance jeunesse » soient signés avec les intercommunalités. Le contrat enfance jeunesse de Chamberet est valable encore jusqu'en 2020 mais le problème se pose.

La commune de Chamberet a également des projets de développement de l'accueil des adolescents, car ils sont éloignés de tout et sollicitent un accompagnement (par exemple pour le sport nature).

Elle pose la question de savoir si ce que font les communes est suffisant ou si nous pouvons réfléchir à une compétence communautaire en lien avec l'accueil des familles sur ce territoire.

M. Deguin trouve qu'un Relais d'assistante maternelle ne pallie pas au problème de fond qui est d'augmenter le nombre d'assistantes maternelles sur ce territoire.

M. Marsaleix rappelle que les relais d'assistantes maternelles répondent aux problématiques concernant l'isolement et les formations. Cela permet un travail en collectif très apprécié des professionnelles.

Il est rappelé que l'ex Bugeat Sornac avait la compétence enfance jeunesse (avec 3 centres de loisirs, une micro crèche et la coordination des assistantes maternelles). Les coûts avaient été minimisés grâce à la qualité de la chargée de mission qui avait su maximiser financièrement ses partenariats avec la CAF, la PMI et autres partenaires. Son statut de direction des services avait permis quelques souplesses en attendant de trouver un « éducateur jeunes enfants (EJE) »

Le Président conclut en proposant une commission spécifique sur ce sujet pour démarrer une réflexion. Mme Moulou accepte de s'occuper de cette commission.

MSP Treignac :

Le Président informe que, suite à la demande faite au bureau d'étude, celui-ci a répondu en s'engageant par écrit sur la solidité des ouvrages concernant la poutre (voir dernier PV).

Le courrier à l'architecte reprenant l'ensemble des problèmes rencontrés est en cours de finalisation.

Par ailleurs, la fin des travaux est prévue fin juin 2019.

M. Rual exprime son inquiétude sur ces délais car la commune a trouvé une solution de relogement pour la famille qui attend de pouvoir prendre location du logement occupé temporairement par les médecins.

M. le Président informe que les médecins de Chamberet ont créé une CISA et sont bien dans l'optique d'un projet de soin avec des mutualisations sur les dossiers des patients, sur un système informatique commun, et sur un projet de santé (exemple vaccin des jeunes enfants, prévention de la perte d'autonomie, dépistage cancer de la prostate etc..). Ils souhaitent par ailleurs se rapprocher du docteur Buchon qui a le label universitaire, voire avec le CISA, ce qui permettrait de proposer des temps de travail aux médecins internes sur ce territoire, le Docteur CHAMPEAU étant Maître de stage.

Concernant les médecins de Treignac, ceux-ci ont créé une association mais leur projet de mutualisation de soins n'est pas avancé. Le Président souhaite rencontrer le Président de l'association (Paul Guinet) afin de lui demander de se rapprocher d'une dynamique de projet de Santé, la communauté de communes ayant été financée pour une MSP, et non pour des cabinets médicaux.

Changement des anciennes fenêtres :

Le changement des 7 anciennes fenêtres sur la MSP de Treignac avait été mis en option dans le dossier de consultation des entreprises. Cette option n'avait pas été retenue au vu de son prix (16 893 € HT).

Suite à une reconsultation et une négociation, le prix est ramené à 8 983 € HT tout compris.

Cette différence s'explique en partie par un nouveau devis du désamiantage demandé à une entreprise directement habilitée.

Le Président demande aux membres du bureau leur avis.

Le bureau trouve cohérent de réaliser ces travaux, décide de retenir cette offre et valide le remplacement des anciennes fenêtres existantes.

Afin d'apporter de la luminosité dans la salle d'attente, il est demandé de pouvoir mettre un impost d'un coût de 594€ HT.

Le bureau est favorable.

BOOST Emploi

Rappel du contexte :

→ **2017** : Première édition du salon BOOST EMPLOI

Modalités : dans les locaux du Département (Marbot/Tulle)

Objectif : permettre aux bénéficiaires du RSA de rencontrer des chefs d'entreprises, des organismes de formation, des administrations, de déposer leurs candidatures et de prendre des rendez-vous pour des entretiens de recrutement

Cible : bénéficiaires du RSA et entreprises en recherche de main d'œuvre

Bilan des années précédentes :

- plus de 700 visiteurs, 30 entreprises présentes sur les stands, 25 partenaires à s'être mobilisés (institutionnels, organismes de formation...),
- environ 60 contrats conclus.

→ **2018** : deuxième édition du salon BOOST EMPLOI → opération "décentralisée"

Modalités : partenariat CD19/CC Ventadour-Égletons-Monédières (à l'Espace Ventadour d'Égletons) → programmé pour le 15 novembre 2018.

Cible : tous publics et objectif de prise en compte des besoins spécifiques en main d'œuvre des entreprises du territoire (retours d'enquête "diag éco de territoire")

Perspectives → **Propositions sur la planification de prochaines rencontres**

→ **2019** : Troisième édition du salon BOOST EMPLOI / salon décentralisé cette fois sur le territoire Vézère - Avezère (diagnostic économique territorial également réalisé en 2018 par le Département et ses partenaires consulaires pour le compte du PETR et de ses 3 communautés de communes)

→ **Proposition étudiée avec la cellule Boost Emploi et la Direction "Action Sociale Famille Insertion" validée depuis par les élus du territoire concernés (les 3 CC et le PETR)**

Une démarche partenariale restant à construire, valider et formaliser

→ **Hypothèse de travail** :

Territoire concerné :

Partenariat envisagé avec le PETR Vézère-Avezère et les trois communautés de communes qui le constituent (+ St-Eloy-les-Tuileries et Ségur-le-Château ?) ; soit 45 communes et 22 744 hab. (RGP 2014).

Modalités pratiques :

- ✍ Lieu : Lubersac, commune du territoire concentrant un nombre important d'entreprises, relativement accessible et disposant d'infrastructures adaptées à l'accueil de ce type d'opération.
- ✍ Invitations conjointes du territoire et du CD
- ✍ Local mis à disposition par la collectivité d'accueil (grande salle + salles annexes pour "ateliers CV – lettres de motivation + espace repas pour les partenaires) et équipé (tables, chaises, mange debout...)
- ✍ Buffet d'accueil (petit déjeuner) + repas du midi : prise en charge des coûts par le PETR (si l'on reprend l'exemple de la CC d'Egletons : devis : 1800 € → Francis COMBY fait faire des estimatifs par des restaurateurs/traiteurs présents sur le territoire de sa CC et par ailleurs susceptibles d'être intéressés par le salon en tant qu'employeurs potentiels.
- ✍ Frais de communication : pris en charge par le CD
- ✍ Autres frais à prévoir pour le territoire : location/installation de tentes pour agrandir l'espace réception/accueil d'entreprises et partenaires

La cible (au sens de visiteurs) :

- ✗ Bénéficiaires du RSA des 3 communautés de communes (+ Ségur et St Eloy) - soit 345 personnes
- ✗ Étant donné le nombre de bénéficiaires RSA, il est indispensable d'effectuer une communication plus large :
 - à l'ensemble du public du territoire (et de proximité) en recherche d'emploi (=> nécessité d'impliquer Pôle Emploi)
 - jeunes en recherche d'orientation professionnelle (Boost jeunes), d'offres d'apprentissage (voir avec écoles de formation aux métiers de l'artisanat et/ou du commerce... + partenariat avec les Missions Locales de Brive et Tulle)

Les partenaires

Les exposants :

Prise en compte des différents diagnostics économiques effectués sur le territoire → 4 domaines identifiés comme ayant des difficultés à recruter.

- Industries : agroalimentaire (Valade, ...), mécanique de précision/aéronautique (Sicame-Mécatraction) et électricité (Legrand), cartonnage (SMURFIT), logistique (Parfums et Logistique...), travaux publics (TP Lascaux)...

- Médicosocial et services (EPDA du Glandier, CEF de Soudaine-Lavinadière,...)

- Agriculture : notamment autour des questions de la main d'œuvre saisonnière (cueillette des pommes, fruits rouges...)

- Tourisme : notamment cafés, hôtels, restaurants, campings

Nous pouvons rajouter les besoins en main d'œuvre de l'ensemble des activités artisanales du territoire

→ Les entreprises de ces domaines seront mises en avant

Mobilisation des entreprises :

Sélectionner une vingtaine d'entreprises sur le territoire (secteur médicaux social inclus) susceptibles d'employer les bénéficiaires du RSA et les contacter pour connaître leurs intentions.

Partenaires institutionnels (une vingtaine de stands) :

- ✗ Consulaires (les 3 Chambres)
- ✗ Pôle Emploi / Cap Emploi / Missions Locales (Brive et Tulle)
- ✗ Agences d'intérim (environ 3 / à vérifier)
- ✗ Agri-emploi (service remplacement Chambre d'Agri)
- ✗ GEC du bâtiment, des transports, de l'agro-alimentaire
- ✗ CFA / AFPA / organismes de formation en lien avec les métiers en tension du territoire
- ✗ Région (sur questions d'alternance) Cité des métiers, AGENA
- ✗ SAGE / FACE... (pour ateliers CV, lettres de motivation...)
- ✗ CFA des Treize Vents, CFA-I et CFA du Bâtiment, le GRETA et l'AFPA
- ✗ Stand Boost Emploi et Stand des Communautés de communes
- ✗ ... (liste non exhaustive restant à affiner avec le territoire)

Tourisme 2019

Office de tourisme 2019

Le Président demande l'autorisation de signer la convention 2019 avec l'office de tourisme et signale le besoin de verser un acompte de la subvention annuelle dans l'attente du vote du budget.

11B-2019 : Subvention à l'office de tourisme

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- D'AUTORISER le Président à signer la convention 2019 avec l'office de tourisme
- De VALIDER une subvention de 30 000 € à l'office de tourisme intercommunal.
- DE PRECISER que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2019.

Taxe de séjour

Le Président expose la demande d'un hébergement touristique concernant la taxation ou non des personnes qui viennent dormir dans le cadre de leur contrat de travail (CDD ou CDI) pour effectuer une mission temporaire de leur entreprise sur ce territoire.

La loi prévoit une exonération pour les emplois saisonniers (contrat saisonnier) mais pas pour ce cas précis.

M. Petit demande à ce que la possibilité d'exonération soit étudiée en faisant appel au service juridique de l'AMF Départementale

D'autres élus souhaitent que cela soit coordonné à l'échelle du PETR.

Selon les réponses obtenues, le conseil pourra décider d'une exonération ou non.

A NOTER : Suite à une réunion de bureau du PETR il est proposé aux 3 EPCI de ne retenir que les exonérations prévues.

Etude touristique PETR

Un point rapide est fait sur les rencontres effectuées avec M. Alland, chargé d'études par le prestataire retenu sur le PETR.

Il est signalé qu'il fait son travail de « remue-méninges » et pense qu'il faut d'abord structurer l'offre touristique avant de penser au « nom de la destination ».

L'exemple est pris sur les sentiers : il va falloir trouver 3-4 chemins emblématiques et non vouloir valoriser les 19 sentiers...

Aides économiques : modification du règlement intérieur

Suite à l'étude de dossiers de demande d'aides, des compléments sur la rédaction du règlement intérieur se posent :

- dans la rubrique « conditions d'éligibilité : 1) conditions liées à l'entreprise » il est proposé de rajouter la phrase : - réaliser les investissements sur le territoire de CCV2M »

- dans la rubrique « investissements immobiliers : l'aide de la com com est calculée selon les règles détaillées ci-après : - montant de l'aide : » il est proposé de rajouter le paragraphe :

« L'acquisition des murs fait l'objet d'un traitement à part avec la prise en compte d'un montant plafond des coûts d'acquisition à 30 000 € et un montant de la subvention de 10%. » (soit un maximum de 3000 € d'aide sur l'acquisition).

- dans la même rubrique dans les critères d'éligibilité, il est proposé de baisser le seuil minimum de dépenses à 2 000€ HT

Le bureau est favorable à ces modifications et les proposera au conseil communautaire.

Par ailleurs, il est rappelé que chaque dossier est traité de manière unique, et qu'aucun dossier n'est comparable.

OPAH

Mme Vigroux présente un résumé du comité de pilotage de l'OPAH qui a eu lieu le 08/02/2019.

LES CHIFFRES CLES

Année	1968	...	1999	2010	2015
Habitants	7272	...	5129	5072	5023

En 2015, il y avait 5 023 habitants et 4 897 foyers.

Le territoire est en déclin démographique mais avec un solde migratoire à +1,6%/an de 2010 à 2015.

La population est âgée avec 47% des habitants qui sont retraités. Cela nécessite une adaptation des logements au vieillissement et à l'autonomie.

30% des + de 60 ans et 38,5% des + de 75 ans vivent seuls.

Il existe un maillage dense des services de santé (EHPAD, maison de retraite...).

83% des + de 60 ans sont propriétaires occupants.

Sur 1 897 foyers :	
Répartition	Progression de 1968 à 2015
50% de résidences secondaires	+184%
42% de résidences principales	-5%
8% de logements vacants	-12%

22% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté (soit 560).

260 logements du parc privé sont potentiellement indignes.

438 résidences locatives

11 700 lits touristiques (49% du PETR) dont 83% non marchands

77% des habitants vivent seuls ou à 2.

62% des habitants sont en situation de précarité énergétique

LE RISQUE RADON

Il est présent sur tout le territoire de la Communauté de Communes. Il est nécessaire de bien ventiler les bâtiments.

LES OBJECTIFS

Il faut améliorer les conditions de l'habitat : adaptation des logements au vieillissement, énergie... et définir une stratégie de revitalisation des bourgs (besoin de petits logements en centre bourg).

Concernant les résidences secondaires :

- une piste de réflexion proposée par SOLIHA serait de savoir quelle mobilisation est possible pour ce type de logements
- un questionnaire : 49% des lits touristiques proposés sur le PETR sont sur le territoire de V2M, soit 11 700 lits. Il serait important de savoir si les résidences secondaires sont intégrées dans les 11 700 lits, ce qui modifierait considérablement le potentiel du territoire.

Atelier relais

Le Président expose les deux entreprises retenues suite à la reconsultation sur les lots 3 et 10. Il s'agit de Meyrignac (lot 3) et Taguet (lot 10)

Il précise que les travaux vont démarrer et les délais demandés seront très serrés (fin juin ?)

M. Rual informe de son inquiétude sur ces délais au vu de la relocalisation de l'entreprise en attente, dans des locaux trouvés par la commune.

Corrèze ingénierie

Le Président souhaite savoir si le bureau est favorable à l'adhésion de la communauté de communes à « Corrèze ingénierie ».

Plusieurs membres signalent que leur commune est déjà adhérente (et souvent satisfaite des services).

Il est précisé que leur service n'ont pas été sollicités en 2018 à la com com.

Le bureau décide de ne pas adhérer à Corrèze ingénierie en 2019.

Organisation du temps de travail

Il convient de mettre à jour la délibération sur l'organisation du temps de travail afin de prendre en compte l'organisation de la médiathèque avec des temps de 36h/semaine et les RTT équivalents, comme suit :
Sur la base de 5 jours par semaine :

Temps de travail hebdomadaire	Jours de RTT annuels
35h00	0
36h00	6
37h30	15
39h00	23

Par ailleurs, suite à la demande d'un agent de pouvoir effectuer un temps de 35h/semaine sur 4 jours, le Bureau se prononce défavorablement.

Question diverses

Médiathèque

Mme Tavert demande à ce qu'une présentation de la médiathèque (évolution, bilan 2018, perspective 2019) soit faite lors d'un prochain conseil communautaire. Elle précise que l'arrivée de Benoît Lelièvre a boosté le service avec une multiplication des animations et des actions pour être « hors les murs ».
Elle précise que la commission culture fonctionne bien mais souhaiterait remobiliser des représentants dans chaque commune (avec des personnes civiles notamment) afin de bien déterminer les besoins du territoire.
M. Marsaleix précise qu'une rencontre est prévue le 18 février dans le coin de Pradines pour réfléchir à des solutions locales d'accès à la lecture publique.

Le Président trouve effectivement qu'une présentation du service serait opportune face à la méconnaissance de ce service par le conseil ;

Syndicat des eaux

Les contacts se poursuivent avec les 7 communes de Tulle Agglo.
Une étude financière serait prise en charge conjointement par Tulle Agglo et Adour Garonne.
Reste une question à trancher : les 19 communes de V2M doivent-elles rejoindre dès à présent ce nouveau Syndicat ou seulement les communes de Tulle agglo. Une réflexion est donc à venir.

Réunion Transbois

La rencontre organisée par M. Petit pour apporter de l'information « Formation sur Transbois » est prévue le 21 mars à 9h00 dans les locaux de la Communauté de Communes.

Tiers lieu

M. Marsaleix demande si l'antenne de la médiathèque à Tarnac peut s'appeler « Armand Gatti ».

Le Président propose que le conseil municipal de Tarnac fasse une proposition officielle au conseil communautaire.

Défibrillateur extérieur

M. Coignac expose les nouvelles normes des ERP (Etablissement Recevant du Public) qui doivent désormais disposer de défibrillateur en extérieur (branché sur l'électricité).

Il demande si la communauté pourrait organiser un groupement de commande pour bénéficier de tarifs préférentiels et solliciter les organismes d'assurance.

Un recensement des besoins sera fait par les services de la Communauté de Communes.

La Belle Échappée

La commune de Viam sollicite une subvention à la Communauté de Communes pour l'organisation de « la Belle Echappée ».

Prochaines dates

Le bureau étudiera les demandes de subventions et les éléments budgétaires le 20 mars 2019 à 18h00 à la Communauté de Communes.

La prochaine commission d'ouverture des plis se déroulera le 11 mars à 17h30 au siège de la communauté.

Le Président remercie les membres.
La séance est levée vers 21h00.

Le Président,

Le Secrétaire,